

**SESSION PLENIERE DU 21 JUIN 2017****BILAN 2016 DU CONTRAT DE PLAN ETAT REGION
(CPER)**

LE BILAN DU CPER

Le Contrat de Plan Etat Région a été signé en février 2015. Il a été renégocié en 2016 suite au changement de majorité régionale.

Il s'agit donc d'un bilan de début de réalisation, au terme de la deuxième année d'exécution du contrat, qui ne tient pas compte de la renégociation de 2016.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION du CESER

(téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

L'avis du CESER est bref (2 pages).

Il souligne notamment que :

Le bilan 2016 du CPER fait apparaître un bon départ avec un rythme dynamique. Les conventions ont toutes été signées dès le début 2016.

La dynamique constatée devrait se poursuivre et s'intensifier : on sait qu'un contrat monte en puissance à partir de la 3ème année d'exécution (2017). Le prochain bilan coïncidera avec l'évaluation « à mi-parcours » fixée à 2018.

L'écart constaté entre l'État et la Région en termes de programmation, d'engagement et de mandatement, peut s'expliquer par des règles budgétaires différentes. Il ne faudrait pas, néanmoins, que cet écart soit lié à une insuffisance de crédits affectés et reçus.

Il reste que les crédits affectés au contrat ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée en termes de mobilité pour « répondre aux besoins d'accessibilité de la Région à l'échelle européenne » ; ce défi reste à relever et nécessite d'autres moyens.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIDIER ROBERT

La CGT remercie le rapporteur pour cet avis.

Elle partage les préoccupations émises sur l'écart de programmation constaté entre l'Etat et la Région.

Elle rappelle que le dernier contrat de plan avait eu un taux de réalisation élevé, mais cela grâce à la prolongation d'un an de l'exécution du plan.

Il ne faudrait pas que l'écart de programmation entre l'Etat et la Région ne conduise à décaler des projets nécessaires pour les territoires, à l'image de la réfection de la ligne Cholet-Clisson qui apparaît extrêmement urgente au vu de son état actuel.

Plus généralement, alors que le pouvoir national actuel, comme le précédent, affiche la volonté de restreindre la dépense publique, **il serait dommageable que le retard de programmation de l'Etat ne soit le préalable à un désengagement de ce dernier.** L'apport du CPER est indispensable, de par les montants apportés, mais aussi grâce à l'effet levier qu'il permet, via les cofinancements.

Attachée au fait que le développement économique doit être humain et durable, la CGT soutient la remarque du CESER concernant les critères d'éco-conditionnalité à définir dans la stratégie d'achat de la Région.

Elle rappelle qu'elle était attachée à la charte de conditionnalité qui existait jusqu'à l'année dernière pour les aides régionales aux entreprises.

La CGT rappelle enfin qu'elle considère que le CPER, malgré la révision de 2016, n'est pas à la hauteur des enjeux et des besoins des territoires. Des projets structurants manquent à l'appel à l'image de la virgule de Savenay ou du barreau ferroviaire Sud de Paris.

La CGT considère que les insuffisances du CPER sont d'autant plus graves qu'elles interviennent dans un contexte de diminution des moyens attribués aux collectivités locales et, pour ce qui nous concerne, à la région des Pays de la Loire.

Ces remarques étant faites, la CGT votera l'avis.

VOTES : L'avis a été adopté par 89 voix pour.

Conseillère et Conseillers CGT membres de la Commission chargée des Finances : Francine DESNOS, Yvic KERGROAC'H, Eric BACHELOT, Luc SERRANO.